Nations Unies

S/PV.4171



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4171e séance

Jeudi 13 juillet 2000, à midi

New York

Présidente :	Mlle Durrant	(Jamaïque)
Membres :	Argentine	M. Listre
	Bangladesh	M. Ahmed
	Canada	M. Angell
	Chine	M. Shen Guofang
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Ag Oumar
	Namibie	M. Uanivi
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Kuchynski

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

00-53069 (F)

La séance est ouverte à midi.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables et en l'absence d'objection, je considère que le Conseil accepte, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, d'inviter M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Annabi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Au cours de cette séance, le Conseil va entendre un exposé de M. Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix. J'ai le plaisir de lui donner la parole.

M. Annabi (*parle en anglais*) : Depuis le dernier exposé qui a été présenté au Conseil de sécurité par M. Kouchner, le Représentant spécial du Secrétaire général, le 9 juin dernier, les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) se sont concentrées sur plusieurs domaines essentiels. La tâche prioritaire de la Mission a porté sur les efforts qui sont actuellement déployés pour renforcer et améliorer la sécurité dans l'ensemble du Kosovo. Des mesures spéciales ont été prises pour améliorer la sécurité des communautés minoritaires et la MINUK estime que la situation semble se stabiliser.

La MINUK continue également de se concentrer sur l'amélioration du processus de la structure administrative intérimaire mixte et d'assurer la plus grande participation possible de tous les groupes politiques à ce processus. Des progrès importants ont été réalisés à cet égard avec le retour des Serbes du Kosovo au sein du Conseil administratif intérimaire à la fin du mois de juin. Néanmoins, ces succès ont été atténués par la suspension actuelle de la participation du Parti démocratique du Kosovo à ce même organe.

Finalement, les préparatifs en vue des élections se sont poursuivis. Les résultats de l'inscription sur les listes électorales ont été dans l'ensemble encourageants bien que la communauté serbe du Kosovo et une grande partie de la population turque du Kosovo aient refusé d'y participer.

Je vais maintenant aborder les différents aspects de la situation. Je vous prie de m'excuser à l'avance pour la longueur de cette intervention mais plusieurs événements importants sont survenus au cours de ce dernier mois.

J'aborderai tout d'abord la situation politique.

Face à l'escalade de la violence fin mai et début juin, le Conseil national des Serbes de Gracanica (SNCG) a suspendu provisoirement sa participation au Conseil administratif intérimaire et au Conseil transitoire du Kosovo (CTK). La suspension a été levée le 25 juin avec le vote par le SNCG d'une reprise de sa participation aux institutions de l'administration intérimaire mixte pour trois mois supplémentaires. Cette décision a été prise dans le sillage d'un certain nombre de mesures concertées prises par la communauté internationale afin d'encourager le SNCG à reprendre sa participation.

Conformément à l'accord conclu avec le SNCG pour qu'il reprenne sa participation, l'Évêque Artemije et le Représentant spécial, M. Kouchner, ont signé le 29 juin un accord commun énumérant les mesures à prendre afin d'améliorer encore les conditions de sécurité et les conditions de vie de la population serbe kosovare. La communauté albanaise du Kosovo a réagi en manifestant sa crainte que la mise en oeuvre de cet accord commun entraîne une délégation des pouvoirs en matière de sécurité de la MINUK à la population serbe kosovare. Invoquant des préoccupations du même genre, M. Thaci a décidé de geler sa participation au Conseil administratif intérimaire et celle de son parti – le PDK – au CTK.

Les réunions du Conseil administratif intérimaire et du CTK fin mai et début juin ont essentiellement porté sur la montée de la violence contre les Serbes du Kosovo. Mais tant le Conseil administratif intérimaire que le CTK ont fait des déclarations condamnant dans les termes les plus énergiques ce qui dans bien des cas apparaît comme des actes de violence systématiques

contre des membres de communautés minoritaires. Les trois Albanais du Kosovo membres du Conseil administratif intérimaire – M. Thaci, M. Rugova et M. Qosja – ont de leur côté fait des déclarations en faveur de la tolérance ethnique. En outre, le Représentant spécial a visité avec les dirigeants politiques albanais du Kosovo les sites de deux fameuses attaques lancées contre des Serbes du Kosovo, afin de condamner publiquement toute violence fondée sur des raisons ethniques. Le lendemain, les discussions du Conseil administratif intérimaire et du CTK ont porté sur la question de la forme de système électoral à utiliser lors des élections municipales proposées.

Le 8 juillet, le Représentant spécial a signé le règlement sur la conduite des élections municipales, dans lequel sont acceptées les recommandations de la Commission centrale des élections en faveur d'un système à la proportionnelle avec listes ouvertes de candidats. Le PDK, parti de M. Thaci, s'y est opposé.

Le 11 juillet, le Conseil administratif intérimaire a entériné un projet de règlement relatif à la structure et aux fonctions des administrations municipales de tout le Kosovo. Le projet de règlement établit des institutions provinciales de gouvernement autonome démocratique au niveau municipal et représente, de l'avis de la MINUK, un pas important dans le transfert progressif des responsabilités administratives de la MINUK vers les autorités locales. L'approbation de ce projet de règlement par le Conseil administratif intérimaire a été obtenue en l'absence de M. Thaci, qui a fait savoir qu'il ne le soutenait pas. De plus, M. Qosja s'est opposé au projet de disposition visant à établir des bureaux communautaires locaux.

En dépit des violences récentes et du refus général de la communauté serbe du Kosovo de s'engager dans le processus d'enregistrement des faits d'état civil, les représentants serbes kosovars de certaines municipalités ont commencé à participer aux récentes assemblées municipales. Ainsi, par exemple, des représentants serbes du Kosovo participent à des conseils municipaux à Vitina et à Novo Brdo, dans la région de Gnjilane, depuis la fin du mois dernier. Toutefois, dans les municipalités mixtes de la région de Pristina, les représentants serbes continuent de refuser de participer aux délibérations des conseils municipaux.

Pour ce qui est de la situation en matière de sécurité, on a vu pendant les deux premières semaines du mois de juin une recrudescence du nombre d'attaques pour des motifs ethniques, visant essentiellement des Serbes du Kosovo. Entre le 31 mai et le 15 juin, on a dénombré au total 6 morts et 10 blessés parmi les Serbes kosovars dans la série d'attaques qu'ils ont essuyées. Au cours de la deuxième semaine de ce mois, il y a également eu quatre attaques à la grenade contre des membres de la communauté Roma du Kosovo. Ces attaques, qui ont eu lieu à Stimlje, dans la région de Prizren, et à Mitrovica, ont fait quatre blessés dans la communauté Roma, dont, malheureusement, deux enfants.

La MINUK signale que le nombre des menaces à l'encontre de familles non serbes résidant dans le nord de Mitrovica est en augmentation. La MINUK continue de se rendre dans des familles isolées d'Albanais du Kosovo et de musulmans slaves dans le but d'identifier les besoins en matière d'aide humanitaire, de services médicaux et de sécurité. Les communautés minoritaires de la ville de Pristina et du nord de la cité continuent également de signaler des restrictions à la liberté de circulation et à l'accès aux services de base.

À partir de la troisième semaine de juin ont été enregistrés au Kosovo plusieurs cas de violences et d'agitation au sein de communautés serbes kosovares. L'un de ces incidents s'est produit au nord de Mitrovica le 21 juin suite à l'arrestation par la police de la MINUK d'un Serbe kosovar soupçonné d'avoir attaqué à coups de pierres un camion d'éboueurs conduit par un Albanais kosovar. La foule qui s'était rapidement formée en est venue aux mains après l'arrestation. Onze Serbes kosovars et 8 policiers de la MINUK ont été blessés dans la mêlée qui s'en est suivie. Sept véhicules appartenant à la MINUK et quatre appartenant à des organisations non gouvernementales ont été endommagés ou détruits. Suite à cet incident, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a temporairement suspendu la plupart de ses activités humanitaires au nord de Mitrovica.

Le 23 juin, un autre violent incident a éclaté à Strpce, dans la région de Gnjilane, suite à la disparition d'un Serbe kosovar. Un groupe de Serbes kosovars bien organisé a mis à sac et vandalisé le bâtiment municipal de la MINUK à Strpce, en visant les bureaux des employés internationaux. Le corps du Serbe disparu a été découvert par la suite; il avait été assassiné.

En réponse à cet incident et à d'autres manifestations de violence au cours desquelles la vie de soldats de la Force au Kosovo (KFOR) a été mise en danger, la

brigade multinationale du front est de la KFOR a suspendu le 3 juillet sa protection aux convois qui entraient dans la ville ou la quittaient. Toutefois, cette suspension a été levée trois jours plus tard suite à l'arrestation d'un Serbe kosovar local accusé d'être le meneur dans l'incident du 23 juin, ainsi qu'à une annonce des dirigeants de la communauté locale dans laquelle ils se déclaraient prêts à coopérer avec la KFOR et la MINUK conformément à la résolution 1244 (1999).

Le 5 juillet, des explosions ont été signalées dans le village serbe kosovar de Velica Hoca, de nouveau dans la région de Prizren. Suite à ces explosions, des protestations violentes ont éclaté dans lesquelles deux véhicules de l'ONU ont été détruits. Des membres de la communauté serbe ont barricadé la route principale menant au village. Lorsque la police de la MINUK et la KFOR sont venues enquêter, des Serbes kosovars de la zone ont juché leurs enfants au sommet des barricades pour empêcher la KFOR et la police de la MINUK de faire leur travail. Le barrage a finalement été démantelé et la foule a été dispersée.

Une recherche d'armes par la KFOR qui a commencé le 15 juin a abouti à la découverte de deux bunkers en béton renfermant un grand nombre d'armes ainsi que d'un site d'entraînement proche, situé à proximité du village de Klecka dans la vallée centrale de Drenica, Une autre cache d'armes a été découverte le 18 juin. Certains indices montraient que l'on était récemment entré dans l'un des bunkers. Parmi les armes découvertes se trouvaient un grand nombre de grenades, de mortiers, d'armes légères, de munitions et d'autres explosifs. Selon des documents trouvés sur l'emplacement de la cache, les armes appartenaient à l'ancienne Armée de libération du Kosovo (ALK). M. Ceku, le commandant du Corps de protection du Kosovo (CPK), a nié être au courant de l'existence des caches d'armes et a affirmé qu'il était « bon pour le Kosovo » que ces caches aient été découvertes. Une enquête est en cours en ce qui concerne cet incident.

Tôt dans la matinée du 7 juillet, une violente altercation s'est produite dans la ville de Streoc, dans la région de Pec, et a impliqué Ramush Haradinaj, un ancien commandant de l'ALK et fondateur du nouveau parti politique connu sous le nom d'Alliance pour l'avenir du Kosovo ainsi que plusieurs membres du Corps de protection du Kosovo, Sedik Musaj, anciennement associé aux Forces armées du Kosovo (FARC) et qui suit maintenant la Ligue démocratique pour le Kosovo, et peut-être d'autres personnes. Ayant été blessé au cours de cet incident, M. Haradinaj a cherché quelques heures plus tard à se faire donner des soins médicaux par la KFOR et a été ensuite transporté vers l'hôpital américain de Camp Bondsteel. On a décidé que ses blessures ne pouvaient être traitées en salle d'opération et on l'a évacué vers le Centre médical régional de Landstuhl en Allemagne. La police de la MINUK procède à une enquête détaillée avec le soutien de la KFOR. Étant donné son état médical, M. Haradinaj n'a pas encore pu être interrogé par les enquêteurs de la police, et les enquêteurs de la MINUK vont se rendre en Allemagne pour procéder à une interrogation dès que cela sera possible.

L'incident a bénéficié d'une importante couverture médiatique dans la presse locale et internationale et des hypothèses fort diverses ont été émises en ce qui concerne les circonstances qui ont pu être à l'origine de cet incident. La MINUK a mis en garde tous les intéressés pour qu'ils ne portent pas de jugement prématuré sur l'enquête approfondie que la police a lancée. Un procureur international et un juge d'instruction international seront désignés pour traiter de cette affaire.

J'aimerais maintenant aborder les mesures prises par la MINUK pour améliorer la sécurité. En réponse aux actes de violence du mois dernier, la MINUK et la KFOR ont continué d'examiner tous les moyens possibles d'améliorer la sécurité des minorités et d'accroître leur accès aux services municipaux.

À Gnjilane, la MINUK a collaboré avec la KFOR afin de venir en aide aux Serbes du Kosovo lors de la période des moissons en renforçant la sécurité et en permettant aux agriculteurs d'acheter du mazout - produit auquel ils n'ont eu qu'un accès limité jusqu'à présent. Dans cette même région, des obstacles à la vitesse, destinés à empêcher les fusillades à partir de véhicules en mouvement, ont été introduits dans les villages serbes du Kosovo et dans les villages mixtes. Au nord de Mitrovica, où un harcèlement de faible intensité se poursuit à l'encontre des Albanais du Kosovo et des Bosniens, la conception et la mise en oeuvre d'opérations de sécurité menées conjointement par la MINUK et la KFOR ont continué d'être améliorées. Treize fonctionnaires communautaires locaux ayant pour rôle de faciliter l'accès des groupes minoritaires du Kosovo à tout un éventail de services municipaux ont été déployés dans cette région.

Conformément à l'accord conjoint signé entre le Représentant spécial et l'évêque Artemije, la police de la MINUK s'est concentrée ces dernières semaines sur la mise au point d'une équipe de travail spéciale pour la sécurité des personnes qui élabore des mesures additionnelles pour lutter contre la violence dirigée contre certains groupes ethniques. Sa première priorité est de faire face à la menace à laquelle est confrontée la communauté serbe du Kosovo. Cette équipe de travail s'occupe en coopération étroite avec la KFOR de prévoir des mesures qui permettront de renforcer l'application des opérations communes visant la sécurité.

On place actuellement l'accent sur l'édification de ce que l'on appelle un partenariat pour la sécurité au niveau des collectivités locales et au niveau des quartiers. La police de la MINUK contribuera à instruire la population locale en ce qui concerne la prévention du crime et les pratiques générales de sécurité et renforcera l'échange d'informations et la coopération au niveau local. Cette équipe de travail élaborera également des recommandations destinées aux enquêtes menées à titre préventif et aux mesures d'application de la loi, compte tenu des ressources dont disposent les policiers de la MINUK et la KFOR.

Des mesures ont également été promulguées par le Représentant spécial pour réduire la menace que pose un comportement irresponsable de la part des médias locaux, par exemple la publication d'articles incendiaires qui pourraient mettre en danger la vie de certains personnes. Deux règlements conçus pour déterminer les licences accordées et les réglementations régissant la presse écrite et la presse radiodiffusée ont été promulgués par M. Kouchner. Ces règlements comprennent un code de conduite et prévoient des sanctions en cas de violation de ces règlements ou du code ainsi qu'un processus d'appel. Le règlement qui s'applique à la presse écrite a déjà été utilisé contre *Dita* à la suite de la publication par ce quotidien des noms de Serbes du Kosovo qu'il accusait de crimes de guerre.

En ce qui concerne les relations avec la République fédérale de Yougoslavie, la MINUK a proposé la création d'un Comité consultatif mixte afin de faciliter le dialogue sur les problèmes pratiques d'intérêt mutuel avec la République fédérale de Yougoslavie. Les fonctions que doit avoir ce Comité consultatif mixte font actuellement l'objet d'intenses débats entre la MINUK et le Comité de coopération du Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie à Pristina. La MINUK estime que la mise sur pied de ce Comité consultatif mixte sera d'une importance considérable et elle a l'intention de commencer par faire porter ses consultations au sein de ce Comité sur des mesures concrètes intéressant directement les deux parties, comme par exemple le transport, les communications, les services postaux, le commerce, les finances, l'éducation et les voyages. La MINUK espère que ce Comité consultatif mixte sera à même de commencer ses activités dans de brefs délais.

En ce qui concerne la situation en Serbie du Sud, on a signalé au cours des dernières semaines une présence accrue de la police serbe dans toute la zone de sécurité au solution, et le 21 juin, 13 familles avec en tout 103 personnes ont quitté Ternovci Vogel et se sont rendues au Kosovo. Ces nouvelles personnes déplacées ont indiqué que leur fuite avait été provoquée par la crainte de représailles après le meurtre par des agresseurs inconnus de deux résidents serbes âgés dans leur village. Même si ce déplacement a été dramatique que les courants de personnes déplacées au plan interne que nous avons connu en février et au début du mois de mars, il montre que la situation au Sud de la Serbie demeure indécise.

Je voudrais maintenant passer aux préparatifs en vue des élections et à l'inscription des électeurs. Le processus civil d'inscription touche maintenant à sa fin et la MINUK signale que des progrès considérables ont été faits dans les efforts visant à inscrire la population. À la fin de la semaine dernière, à la date du 7 juillet, 893 281 demandes avaient été reçues. De ce nombre, 100 912 avaient été examinées, et la MINUK a pu confirmer le bien-fondé de près d'un tiers de ces demandes. Le nombre total de noms figurant au registre d'état civil s'élève maintenant à 812 644.

La campagne visant à enregistrer les résidents du Kosovo qui vivent actuellement hors du pays a également connu un franc succès. Le nombre total de demandes approuvées soumises à l'extérieur du Kosovo s'élève maintenant à 55 352, et un nombre additionnel de 44 824 cas sont toujours à l'étude.

Malgré la participation active de la population albanaise du Kosovo au processus d'enregistrement, la communauté serbe du Kosovo et une grande partie de la communauté turque du Kosovo continuent de boycotter le processus. Dans le cadre des nombreux efforts déployés récemment par la MINUK, la compo-

sante de la MINUK chargée de la mise en place d'institutions a organisé une réunion importante le 7 juillet à Leposavic avec 42 dirigeants de la communauté serbe du Kosovo venant de partout dans la province pour discuter du processus d'enregistrement des faits d'état civil et des élections qui doivent avoir lieu prochainement. Tous les représentants des Serbes du Kosovo présents à cette réunion, y compris ceux du SNC de Gracanica et de Mitrovica ainsi que de l'Assemblée nationale serbe, ont convenu que les Serbes du Kosovo ne s'inscriraient pas tant que des progrès importants n'auront pas été accomplis sur le plan de la sécurité et en ce qui concerne le retour des Serbes kosovars à leur domicile au Kosovo.

Pour leur part, la plupart des dirigeants turcs du Kosovo ont indiqué qu'ils soutiendraient le processus d'enregistrement si la MINUK garantissait le rétablissement des droits de leur communauté, tels que décrits dans la constitution fédérale de 1974. La MINUK a déployé des efforts intensifs afin de trouver un compromis sur cette question particulière, mais sans succès jusqu'à présent. La MINUK a proposé une série de mesures, dont un grand nombre vont au-delà des garanties offertes par les instruments internationaux, comme la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales et la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques. Parmi ces mesures, on retrouve l'utilisation de la langue turque sur les cartes d'identité et la traduction en turc de tous les règlements de la MINUK. Celle-ci déploie des efforts particuliers dans les secteurs où vivent les Turcs afin de prolonger les heures d'ouverture des centres d'enregistrement jusqu'à la fin du processus.

Le 8 juillet, le Représentant spécial a signé le règlement 2000/39 sur les élections municipales au Kosovo. Ce règlement établit les dispositions de base régissant la tenue des élections municipales prochaines. Selon ce règlement, le Représentant spécial a le pouvoir de fixer la date des élections municipales au Kosovo, après consultation avec le Secrétaire général. La durée du mandat des premiers représentants municipaux élus sera de deux ans. La disposition selon laquelle au moins un candidat sur trois doit être une femme constitue un autre élément important qui vise à assurer un représentation égale de tous les segments de la société du Kosovo.

Je vais maintenant aborder brièvement la question humanitaire. Depuis le début de juin, plus de 11 460 personnes vivant dans divers pays d'Europe occidentale et centrale sont retournées au Kosovo volontairement. À ce jour, c'est-à-dire depuis l'établissement de la MINUK en juin 1999, quelque 860 740 personnes au total sont volontairement retournées au Kosovo.

Les retours forcés au Kosovo se poursuivent quotidiennement : plus de 1 425 personnes ont été renvoyées au Kosovo au mois de juin, et plus de 350 sont rentrées au cours de la dernière semaine. Les personnes rentrées, surtout en provenance d'Allemagne et de Suisse, comprenaient 50 individus ayant des antécédents criminels. Le taux élevé de retours forcés a mis à l'épreuve la capacité de l'aéroport et des installations d'accueil, ainsi que la capacité d'absorption des services publics et des communautés d'accueil.

Après la création du Comité mixte pour les rapatriés en mai, un comité directeur a été établi sous la direction du HCR. Le rôle de ce comité directeur consiste à procéder à des évaluations mixtes des lieux de retours possibles, par l'entremise de petites équipes de représentants de la MINUK, de la KFOR et du SNC de Gracanica. Des évaluations mixtes ont jusqu'à présent été entreprises concernant trois lieux proposés par le SNC de Granica. Les progrès, surtout pour ce qui a trait aux visites sur place, ont été entravés par l'accroissement des attaques violentes à l'endroit des communautés serbes du Kosovo. Toutefois, le comité directeur s'est vu confier, le 29 juin, la tâche de coordonner les premières visites sur place des Serbes du Kosovo dans la province. La destination de ces visites doit être Slivovo.

Dans une lettre adressée à Oliver Ivanovic du SNC de Mitrovica, les membres du Comité mixte pour les rapatriés lui demandaient de se joindre à eux. Toutefois, il n'a toujours pas accepté cette offre.

La question des prisonniers et des personnes disparues demeure évidemment au coeur des préoccupations de toutes les communautés. Le 2 juin, des représentants du groupe de travail du CTK sur les prisonniers et les personnes disparues ont rencontré une délégation de ministres du Parlement européen. Les représentants des Albanais kosovars du groupe de travail ont alors exprimé leur préoccupation concernant les Albanais du Kosovo qui sont actuellement détenus dans des prisons situées en Serbie. Les représentants de la communauté serbe kosovar ont expliqué qu'ils étaient en faveur de la libération ou du transfert des Albanais du Kosovo détenus en Serbie.

Lors de la réunion tenue durant la première semaine de juillet, le groupe de travail a exprimé sa préoccupation relativement au traitement des Albanais du Kosovo détenus dans la prison de Nis, et a officiellement transmis cette préoccupation au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et au Comité international de la Croix-Rouge (CIRC).

Pour ce qui a trait à l'administration civile, on continue de travailler au renforcement du système judiciaire. Un appui bilatéral a été nécessaire dans cet effort. En juin, le mois dernier, le Gouvernement des États-Unis a donné différents ensembles de mise en place constitués de fournitures et d'équipement de bureau. Ces ensembles ont été distribués aux tribunaux dans quatre municipalités, et d'autres livraisons sont prévues dans un avenir proche. Le Gouvernement suisse a également confirmé qu'il fournirait 1 million de deutsche mark pour la prison de Dubrava, et le Gouvernement des Pays-Bas a accepté de fournir et de rémunérer quatre agents correctionnels pour la prison de Ljlipjan.

Un nombre additionnel de 62 nouvelles recrues locales s'est jointe au Service correctionnel du Kosovo depuis juin. Les nominations visant à pourvoir les postes vacants de juges locaux professionnels et non professionnels au Kosovo seront approuvées par le Représentant spécial d'ici la fin du mois. Entre-temps, le Représentant spécial a nommé jusqu'ici au total cinq juges internationaux et de trois procureurs internationaux, qui travaillent actuellement dans les tribunaux des districts de Mitrovica, Pristina et Gnjilane.

Depuis début mars, le Corps de protection du Kosovo a achevé près de 28 projets sur le terrain faisant appel à 1 450 de ses membres. Ces projets ont inclus la réfection des écoles, des réparations d'infrastructures et des opérations de nettoyage. Treize projets supplémentaires sont en cours et 50 autres sont en voie de planification.

S'agissant de l'élément de police de la MINUK, il avait atteint, au 8 juillet, 3 895 personnes sur un effectif autorisé de 4 718. Ce chiffre inclut plus de 700 officiers de police spécialisés de six différentes unités de police spécialisées et deux autres de ces dernières doivent être déployées au cours des deux mois à venir.

Je voudrais à présent parler de la reconstruction économique. Des discussions au sein du Groupe directeur, y compris les principaux donateurs, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, ont eu lieu sur le budget consolidé du Kosovo. L'Autorité budgétaire centrale estime qu'il y aura encore besoin de 50 millions de DM dans le cadre d'un appui budgétaire non désigné et de 7,9 millions de DM dans des subventions désignées aux activités du Corps de protection du Kosovo. Aucun engagement ferme de fonds supplémentaires n'a été donné par le Groupe directeur, mais cette question sera de nouveau examinée en septembre, lors d'une nouvelle réunion d'examen.

S'agissant de la perception de recettes, elle a atteint, la semaine dernière, 4,5 millions de DM provenant des taxes douanières, sur les ventes et d'impôts indirects. Il s'agit d'une très bonne semaine pour la MINUK vu que cette somme dépasse l'objectif de 3 millions de DM par semaine.

Le livre blanc sur la stratégie de développement des entreprises a été présenté et fermement soutenu par les représentants des principaux donateurs, de la Banque mondiale et du FMI. Les premières phases de mise en oeuvre de cette stratégie consisteront à établir un cadre juridique commercial de base et un tribunal chargé des questions de propriété. Un accord de location de la cimenterie de Sharr a été signé avec Holderbank, un investisseur suisse, le 13 juin. La soumission pour cette location a été la première du genre au Kosovo.

S'agissant des services publics, le 20 juin, le conseil de supervision de la compagnie d'énergie du Kosovo a approuvé le plan d'action présenté par la compagnie d'électricité. Ce plan vise à améliorer la situation financière et la gestion de l'entreprise. La situation en matière d'énergie au Kosovo a été sérieusement affectée au cours de la semaine écoulée en raison de graves problèmes de production d'électricité dans les deux centrales. Ces problèmes ont été aggravés par une production insuffisante de charbon et l'absence temporaire d'énergie en provenance d'autres pays de la région.

Pour terminer, je voudrais dire que la MINUK continuera, dans les semaines à venir, à se concentrer sur deux questions urgentes : la sécurité et la préparation des élections municipales. Les membres du Conseil de sécurité sont encouragés à fournir du personnel et un appui politique à l'élément de police de la MINUK. D'après les chiffres que je viens de citer, des officiers de police internationale sont encore nécessaires. Des déclarations appuyant la tolérance ethnique et des dénonciations de la violence contribueront à souli-

gner l'aversion de la communauté internationale face aux attaques continues ciblant des minorités et la communauté internationale.

En ce qui concerne les élections municipales, les Serbes du Kosovo et les Turcs du Kosovo devraient être encouragés à s'inscrire, participer et comprendre que la MINUK est décidée à poursuivre le processus d'instauration de la démocratie et des meilleures institutions possibles au Kosovo, dans le cadre du mandat que lui a confié ce Conseil.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Annabi de son exposé exhaustif et utile. Il se fait tard et je n'essaierai pas de l'imiter en durée ou en détails, mais je voudrais exprimer des points que ma délégation juge utiles dans le cadre de notre examen de la situation actuelle au Kosovo.

Je voudrais d'abord souligner l'importance que le Royaume-Uni accorde à la décision des Serbes du Kosovo, exprimée par le Conseil national des Serbes de Gracanica, de rejoindre les structures administratives mixtes. Cette décision est juste et courageuse, et elle mérite toute notre reconnaissance.

Dans le même temps, nous déplorons la décision de Hashim Thaci de ne pas prendre part aux réunions de la Structure administrative intérimaire mixte. Comme nous l'avions dit le mois dernier à la délégation des Serbes du Kosovo ici présente lors de l'exposé du Représentant spécial Kouchner, le fait de travailler avec ces structures et en leur sein constitue la meilleure façon d'aboutir à une stabilité durable. Nous espérons vivement que M. Thaci réexaminera rapidement sa position.

Le Sous-Secrétaire général Annabi s'est concentré à juste titre sur la situation sécuritaire au Kosovo. Nous restons préoccupés par la poursuite de violences contre les Serbes et d'autres minorités. M. Annabi a parlé de l'utilité de déclarations déplorant les violences ethniques et prônant la tolérance. Il peut être sûr que le Royaume-Uni appuie pleinement ces positions. Ceux qui sont sur le terrain au Kosovo connaissent le programme de la Force au Kosovo, sous la direction du Royaume-Uni – Opération Trojan – même s'il est moins connu pour certains d'entre nous dans cette salle. Ce programme réalise un travail novateur au centre du Kosovo pour renforcer la sécurité et améliorer la qualité de vie de la communauté serbe. Nous espérons que d'autres suivront cet exemple pour aider les communautés serbes ailleurs au Kosovo.

Je voudrais dire qu'il est extrêmement important de mettre en place rapidement des procédures pour la tenue des élections municipales de façon ponctuelle. Le Représentant spécial doit fixer une date, mais je voudrais faire de nouveau, comme je l'ai déjà fait à notre dernière réunion sur le Kosovo, une observation sur l'importance de l'inscription et de la participation de toutes les communautés du Kosovo à ces élections. Il est préoccupant de voir que l'effort d'inscription chez les Serbes du Kosovo et les Turcs du Kosovo n'a pas produit les résultats escomptés. J'exhorte tout un chacun ayant une influence à redoubler d'efforts afin que le processus d'inscription soit le plus complet possible.

Mes autres observations porteront sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et en particulier sur les questions de personnel. Nous saluons la décision du Secrétaire général de charger la MINUK du recrutement du personnel. Nous espérons que cela accélérera le recrutement et aidera à atténuer les insuffisances en personnel au sein de la MINUK. Il est très important que le Secrétariat exerce ce droit. Un personnel approprié est un élément clef et vital pour un meilleur fonctionnement du système.

Comme nous l'avons déjà dit, le renforcement du système judiciaire demeure une tâche essentielle. J'ai le plaisir de pouvoir dire que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a accepté deux candidats britanniques en tant que procureurs. En réponse à une demande de la MINUK, nous avons présenté plus de 60 candidatures à des postes de secrétaire. Nous rassemblons actuellement les candidatures présentées pour occuper les postes de juges internationaux, nous avons reçu plus de 250 manifestations d'intérêt. Nous espérons que ces demandes de candidature pourront être traitées rapidement et qu'elles conduiront à la présence de personnes sur le terrain afin que le travail qui doit être réalisé de toute urgence puisse se faire.

Enfin, le Royaume-Uni joue son rôle pour éradiquer le crime organisé qui a eu un effet particulièrement déstabilisateur dans toute la région des Balkans. Nous sommes en train de déployer 20 officiers de police et d'autres spécialistes pour former l'essentiel du groupe de renseignements de la MINUK d'ici la fin du mois d'août. Nous espérons que les dispositions finales

en matière de logistique pourront être achevées rapidement dans notre intérêt ainsi que dans celui des autres pays qui fournissent du personnel à cette unité.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Sous-Secrétaire général, M. Annabi, de son exposé. L'évolution de la situation au Kosovo pendant le mois qui s'est écoulé depuis notre dernier débat sur cette question confirme malheureusement que les dispositions principales de la résolution 1244 (1999) continuent d'être ignorées. La situation en matière de sécurité pour la population non albanaise continue de se dégrader. Les présences internationales aussi bien militaire que civile n'ont rien pu y faire. Le problème du retour de centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées dans la région n'est pas résolu.

Nous avons lu avec intérêt l'article paru dans le *New York Times* du 3 juillet où l'on cite les commentaires d'un ancien chef adjoint de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, M. McNamara, qui a déclaré que, dès le début, les dirigeants de cette mission de l'ONU n'ont pas déployé des efforts efficaces pour mettre fin à la violence et ont toléré des comportements arbitraires et revanchards. Tous les avertissements adressés aux dirigeants extrémistes sont restés lettre morte et n'ont pas été suivis de mesures particulières. M. McNamara a observé à juste titre que l'ampleur de la violence à l'encontre des minorités met en évidence son caractère systématique.

Depuis le début des activités de la MINUK, aucune mesure n'a été prise pour mettre fin à ce qui est aujourd'hui devenu une culture d'impunité, de sorte que les crimes pour motif ethnique restent impunis sous l'égide des présences internationales. L'analyse de M. McNamara coïncide avec le rapport d'Amnesty International publié le mois dernier, qui dénonce l'attentisme de certains contingents de la Force au Kosovo (KFOR) face à la violence ethnique. Cette évaluation rejoint dans une large mesure notre analyse de la situation au Kosovo et dans ces conditions, la Russie a clairement fait savoir qu'elle ne pourra pas appuyer la tenue d'élections municipales au Kosovo cette année.

Nous ne nous opposons pas à de telles élections en principe mais nous ne pouvons pas fermer les yeux sur le fait que jusqu'à présent, les conditions minimales nécessaires n'ont même pas été réunies pour permettre la tenue d'élections réellement libres, régulières et démocratiques qui devraient servir de base à la réalisation de nouveaux progrès dans le processus de paix, conformément à la résolution 1244 (1999). Ces conditions ne pourront être réunies que lorsque la sécurité et la sûreté seront assurées pour tous les habitants du Kosovo, lorsque la liberté de mouvement sera garantie pour tous, lorsqu'un environnement politique ouvert et libre aura été créé et que les réfugiés et les personnes déplacées pourront rentrer dans des conditions de sécurité, et lorsque la liberté d'assemblée, la liberté d'association et la liberté d'expression seront garanties.

Tout cela est évident. Une liste détaillée des critères universels à satisfaire pour la tenue d'élections – de tout type – se trouve dans le document de la deuxième Réunion de la Conférence sur la dimension humaine de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) qui a eu lieu à Copenhague il y a 10 ans. Ces critères sont sans doute bien connus de ceux qui préparent les élections au Kosovo. De plus, les paragraphes 7 et 8 de ce document ont été incorporés en tant qu'annexe aux documents de Rambouillet qui abordent la question des élections au Kosovo et font ainsi partie intégrante de ces documents. Nous constatons par conséquent que la situation préélectorale dans cette région ne satisfait pas à toutes ces exigences, en particulier du point de vue de la garantie d'une sécurité réelle pour la population non albanaise. Human Rights Watch a récemment tiré les mêmes conclusions.

Il n'existe aucun mécanisme à l'heure actuelle qui puisse garantir que les voix des habitants non albanais du Kosovo seront entendues ou que ceux-ci seront représentés dans les organes de pouvoir locaux. Non seulement la non- participation de centaines de milliers de personnes aux élections déformera le tableau aussi bien ethnique que politique de la situation au Kosovo mais cela ne pourra finalement avoir qu'un effet déstabilisateur sur la situation dans la région, y compris en dehors du Kosovo.

Nous sommes convaincus que dans les conditions actuelles, il n'est pas possible d'imposer la tenue d'élections car nous risquerions alors de bloquer tous les efforts qui sont actuellement faits pour créer une société généralement démocratique et multiethnique au Kosovo. La politique qui consiste à vouloir imposer la tenue d'élections à tout prix pourrait tout simplement aboutir à légaliser les structures de l'Armée de libération du Kosovo (ALK) qui, sous le parapluie du Corps de protection du Kosovo, continue de mener des activités illégales. Je tiens également à souligner que

compte tenu des conséquences éventuelles et de la déstabilisation de la situation dans la région qui pourraient résulter de la tenue d'élections, nous sommes d'avis que cette question ne peut être résolue par les fonctionnaires de la MINUK à eux seuls. La MINUK est directement liée à la paix et la sécurité dans la région et cette question devrait par conséquent faire l'objet d'un examen sérieux de la part du Conseil de sécurité.

Nous sommes vivement préoccupés par les nouveaux faits qui ont été révélés concernant les violations de la résolution 1244 (1999). M. Annabi nous a dit que l'on continue de découvrir d'importantes caches d'armes. Nous sommes au courant de ces faits. Il est révélateur qu'à la suite de la découverte de ces armes qui, comme M. Annabi l'a dit, appartiennent selon toute vraisemblance à l'ALK, les dirigeants des séparatistes albanais ont organisé des manifestations et des réunions pour protester contre la saisie de ces armes. À ces réunions, ils ont même demandé que ces armes soient rendues aux Albanais et que la KFOR mette fin à ses activités de recherche d'armes. Nous aimerions savoir exactement ce que les dirigeants de la MINUK et de la KFOR ont déclaré en réponse à ces manifestations. Quoi qu'il en soit, nous pouvons confirmer qu'il n'y a pas eu de désarmement réel de l'ALK.

Les orateurs précédents ont déjà souligné que les agissements de Hashim Thaci, qui a commencé à boycotter le Conseil administratif intérimaire dès que les Serbes ont décidé d'y participer, n'ont pas servi la cause du règlement. Nous savons que Hashim Thaci a également posé un ultimatum à M. Kouchner dans une déclaration en 10 points qui fixe les conditions de son retour au sein du Conseil administratif intérimaire. Il a notamment exigé une révision des accords signés entre les Serbes et la MINUK et une participation plus active des anciens combattants de l'ALK dans les unités de police locales. Nous serions intéressés de savoir dans quels termes M. Kouchner a répondu à cet ultimatum. Nous aimerions rappeler que nous n'avons toujours pas reçu à ce jour de réponse satisfaisante aux préoccupations que nous avions exprimées quant aux violations de la résolution 1244 (1999). Nous savons pertinemment ce qu'étaient ces questions, mais aucune réponse ne nous est parvenue jusqu'à présent. Ces questions ont trait notamment aux cartes d'identité émises par la MINUK, et qui portent à la rubrique « citoyen de » la mention « Kosovo »; au fait que des bureaux diplomatiques sont ouverts au Kosovo et reçoivent la visite de représentants d'autres pays, sans qu'aucun avis en soit donné aux autorités de la République fédérale de Yougoslavie, et à de nombreux autres faits encore.

La MINUK continue d'essayer de modifier le statut de l'aéroport de Slatin à Pristina et les dirigeants de la MINUK d'amender unilatéralement le texte de l'accord technico-militaire du 3 juin 1999, en violation de l'Accord d'Helsinki. Nous l'avons signalé à maintes reprises, mais les tentatives se poursuivent. Personne ne nous a encore expliqué pourquoi les dispositions de la résolution 1244 (1999) n'ont pas encore été respectées en ce qui concerne le retour des contingents convenus de militaires et de policiers yougoslaves, pourquoi un accord n'a pas été conclu avec Belgrade sur le statut des missions étrangères au Kosovo et pourquoi on n'a pas établi de coopération réelle avec les Gouvernements de la République fédérale de Yougoslavie. Nous estimons qu'une façon de remédier – même un peu tard – à cette situation pourrait être de commencer les travaux au sein du Comité consultatif mixte, dont M. Annabi a parlé aujourd'hui.

Il y a un mois, dans cette même salle, notre délégation avait appelé l'attention sur un document qui confirme qu'au sein des dirigeants du Corps de protection du Kosovo se trouvent des personnes ayant un passé criminel, qui ont participé à des assassinats et à des actes de provocation, et que la MINUK et la KFOR le savent. Pourtant, ces faits n'ont suscité aucune réaction. Récemment, nous avons appris par des organisations non gouvernementales que le Kosovo est devenu une plaque tournante de la contrebande de drogues vers l'Europe. Or, nous ne voyons rien dans les rapports du Secrétariat sur ce sujet. Nous prions le Secrétariat de bien vouloir faire savoir au Conseil de sécurité s'il sait ou non quelque chose du trafic des drogues au Kosovo.

Pour terminer, je dirai, c'est vrai, que le Kosovo, c'est de la grande politique, mais cela ne doit pas être la grande politique d'un seul. Il faut que ce soit la politique générale de tous les membres du Conseil de sécurité et de l'ONU. Nous avons une résolution consensuelle, la résolution 1244 (1999), qui consacre cette politique au nom de la communauté internationale. Or elle n'est pas mise en oeuvre, lorsqu'elle n'est pas violée dans certains de ses aspects fondamentaux. La Russie continuera de chercher remède à cette situation pour que le plan de règlement du Kosovo, unanimement approuvé par le Conseil de sécurité, soit pleinement appliqué.

M. Levitte (France) : Je tiens d'abord à vous remercier parce que cette séance consacrée au Kosovo se déroule dans un format qui permet aux États non membres du Conseil de prendre connaissance directement, dans le cadre d'une réunion publique, des informations fournies par le Secrétariat. Notre souhait est de conserver un caractère aussi libre et interactif que possible à ces séances publiques d'information.

Dans cet esprit, et en complément au rapport parfaitement exhaustif que nous a présenté M. Hédi Annabi, la délégation française s'en tiendra à trois brèves remarques et à une question.

Premièrement, le 9 juin dernier, le Conseil recevait M. Kouchner, qui lui présentait une évaluation d'ensemble de la situation au Kosovo, un an après l'adoption de la résolution 1244 (1999). Un des enjeux principaux, largement évoqué au cours de cette séance, était le rétablissement du dialogue entre les communautés au sein des structures de co-administration. Une délégation de Serbes du Kosovo était présente et ses préoccupations avaient été portées à la connaissance du Conseil. Les représentants des Serbes du Kosovo ont depuis décidé de participer à nouveau aux instances de l'administration conjointe établie par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Il faut saluer cette décision et rappeler que toutes les communautés du Kosovo doivent jouir d'une sécurité égale. La coopération entre les représentants de tous les Kosovars et les organisations internationales ne peut qu'y contribuer et permettre la mise en place d'institutions démocratiques dans lesquelles tous se reconnaissent.

Bien sûr, des difficultés demeurent. Nous avons ainsi pris note des déclarations de M. Thaci. Nous savons que la MINUK et M. Kouchner poursuivent leurs efforts pour trouver une solution et nous les encourageons dans cette voie.

Deuxièmement, la prochaine étape importante sera la tenue d'élections locales. Ces élections peuvent créer au sein de la population kosovar un véritable choc démocratique, positif pour l'évolution de cette société. Il faut pour cela que ce scrutin soit préparé de façon très rigoureuse. Il est essentiel, également, de continuer à encourager les Kosovars serbes à participer. En créant des entraves à l'enregistrement – et donc à la participation aux élections des Kosovars serbes – M. Milosević les empêche de décider de leur propre destin et montre qu'il n'est pas, comme il le prétend, le défenseur de leurs intérêts.

Troisièmement, le succès de la MINUK ne tient pas uniquement à la mise en place des structures administratives et politiques permettant qu'un avenir de coexistence soit possible au Kosovo. Ce succès tient aussi à son action pour rétablir les services publics essentiels, pour reconstruire les habitations, pour rouvrir les écoles. C'est cela qui compte avant tout aux yeux de la population.

Ce succès de la MINUK a été possible grâce aux contributions fournies depuis le début de l'opération et, en particulier, grâce à la contribution de l'Union européenne. L'Union européenne reste en effet, et de très loin, le principal contribuant au Kosovo, avec une contribution de plus de 3 milliards d'euros en 1999 et en 2000 dans le domaine civil. Ses États membres fournissent près des deux tiers des troupes de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR), ce qui porte la contribution totale de l'Union européenne à 8 milliards d'euros pour ces deux années.

Enfin, une question : la MINUK doit continuer à disposer des moyens nécessaires à son action, notamment en personnel; le Secrétariat pourra-t-il nous présenter son évaluation des besoins en personnel et des mesures envisagées pour faire face aux difficultés posées par les relèves et les départs au cours de l'été?

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Comme par le passé, nous voyons se dessiner des tendances positives au Kosovo, sur fond de situation mitigée, voire parfois inquiétante. Nous notons avec satisfaction le rôle moteur que continue de jouer M. Kouchner, le rapport de travail efficace entre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Force au Kosovo (KFOR), et la rapidité de réaction de la Mission face aux maints problèmes épineux rencontrés sur le terrain.

Le niveau de violence demeure inacceptable et nous le regrettons. Nous voulons que cette violence cesse mais nous ne devons pas être surpris. Comme nous l'avons tous compris, il n'y a pas de solution rapide et facile; il faut simplement continuer de chercher des progrès. Les progrès réalisés par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour trouver des juges internationaux qualifiés, la coopération entre la police de la MINUK et la Force au Kosovo (KFOR) et les accords tels que celui passé avec Mgr Artemije sur la sécurité sont tous

des éléments rassurants. Cependant, comme la propre mission du Conseil au Kosovo l'a souligné, nous devons être projet de réalistes quant à notre évaluation de la situation sur le terrain et quant à la façon dont nous considérons les efforts de la MINUK et de la KFOR.

Nous applaudissons les succès récents de la KFOR en ce qui concerne la découverte de caches d'armes et nous nous félicitons des efforts déployés actuellement pour renforcer l'autorité du Corps de protection du Kosovo (CPK). Nous sommes encouragés par les efforts déterminés que déploie la MINUK pour parvenir à un équilibre difficile entre la liberté de la presse et la sécurité des personnes.

Nous continuons d'estimer que parallèlement à un renforcement de l'État de droit, la solution à un violence passe par un processus politique et un appui déterminé de la communauté internationale.

Les élections et une structure responsable de gouvernement sont le meilleur moyen d'apaiser les tensions. Nous applaudissons la décision des Serbes du Kosovo de se rallier à l'administration conjointe intérimaire. Nous sommes également encouragés par le fait la MINUK et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont inscrit plus de 800 000 personnes pour les prochaines élections municipales à l'automne. Ils continuent de rechercher les moyens d'encourager les Serbes et autres minorités à participer à ce processus. C'est là une tâche importante et nous devrions tous nous joindre à leurs efforts.

Enfin, nous notons que les États-Unis ont envoyé une cinquantaine de curriculum vitae de candidats qualifiés pour des postes au sein de la MINUK en réponse à la demande du Secrétariat. Nous allons continuer d'appuyer ce processus et nous encourageons les autres à le faire également afin que la MINUK dispose des effectifs et des ressources nécessaires pour accomplir son mandat difficile.

Je voudrais également appuyer la demande de personnel et d'appui politique en faveur de la force de police formulée par M. Annabi ainsi que son appel à la condamnation de la violence quelle qu'en soit l'origine.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Sous-Secrétaire général M. Hédi Annabi de son exposé très utile et complet. La situation au Kosovo continue de nécessiter une attention poussée de la part du Conseil de sécurité, c'est pourquoi il est important d'organiser à intervalles réguliers des réunions d'information à l'intention des membres du Conseil et de tous les membres de cette organisation.

Ma délégation souhaite faire porter ses remarques sur un nombre limité de questions qui nous semblent particulièrement importantes.

Premièrement, la situation en matière de sécurité qui demeure instable et même précaire, telle que M. Annabi la décrit, continue de préoccuper gravement ma délégation. Nous continuons d'appuyer pleinement les efforts en cours déployés par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et par la Force au Kosovo (KFOR) pour venir à bout de ce grave problème. Nous avons déjà souligné la nécessité de la part des dirigeants de toutes les communautés du Kosovo de jouer un rôle constructif pour contribuer à ces efforts. Nous avons noté quelques réponses et mesures positives à cet égard.

Nous nous félicitons de la signature le mois dernier des déclarations conjointes à Pristina et Gnjilane dans lesquelles les dirigeants des communautés albanaise, serbe et turque ont condamné tous les actes de violence et de terrorisme envers les habitants des deux municipalités. En même temps, ils se sont engagés à travailleur ensemble en vue de parvenir à une paix et une prospérité communes. C'est là un fait très encourageant qui apporte une contribution concrète à la réduction des tensions interethniques et il devrait être pris en exemple par les autres municipalités du Kosovo, Mitrovica en particulier.

S'agissant de Mitrovica la division de facto actuelle de la ville est inadmissible et doit être annulée le plus rapidement possible. En outre, les violences et les émeutes qui ont éclaté dans la partie nord de la ville à la fin du mois dernier et au cours desquelles le personnel de la MINUK et du Haut Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies ainsi que le personnel international, leurs bureaux, leurs moyens de transport et autres installations ont fait l'objet d'attaques par les Serbes, devraient être vivement condamnées. Ceux qui sont responsables de ces actes devraient en rendre compte. Nous avons lu des rapports qui font état de la participation éventuelle d'éléments extérieurs à ces attaques et actes d'intimidation. Nous aimerions savoir si M. Annabi peut confirmer ces rapports et nous dire quelle mesures ont été prises pour éviter de pareils actes.

Nous avons noté la signature le 29 juin d'un accord commun entre la MINUK et le Conseil national des Serbes (SNC) qui énonce les mesures supplémentaires à prendre pour améliorer la situation de la communauté serbe au Kosovo. Nous considérons certainement cette initiative comme très importante dans le cadre des efforts déployés par la MINUK pour améliorer le niveau de liberté, de sécurité et de droits fondamentaux de la communauté serbe. Toutefois, nous avons le sentiment qu'en acceptant de participer aux structures administratives mixtes en tant qu'observateur pendant trois mois encore, de même qu'en répondant comme il l'a à fait à l'Accord commun, le Conseil national des Serbes n'a pas répondu aux attentes. Tout comme d'autres membres du Conseil de sécurité, nous avons demandé qu'il y ait une participation pleine, active et inconditionnelle aux structures administratives mixtes.

Deuxièmement, en ce qui concerne la signature de l'Accord mixte entre la MINUK et le SNC, il a attiré des réactions négatives de la part de certains membres de la communauté albanaise du Kosovo. Les dirigeants politiques de l'un des plus grands partis politiques au moins du Kosovo, le Parti démocratique du Kosovo (PDK) ont décidé de se retirer du Conseil administratif intérimaire. C'est là un grave revers et nous aimerions demander à M. Annabi de nous parler des efforts qui sont faits pour encourager le PDK à revenir sur sa position et à réintégrer le Conseil administratif intérimaire. Le retour du PDK et sa pleine participation sont importants. À cet égard, nous souhaitons souligner l'importance pour la MINUK de poursuivre ses efforts en vue de mener des consultations étroites et inclusives avec les dirigeants de toutes les communautés du Kosovo afin de renforcer davantage le Conseil administratif intérimaire. Nous pensons que les efforts tendant à encourager les dirigeants et la population locale à participer à l'administration du Kosovo devraient être renforcés à ce stade critique afin de préparer pleinement les Kosovars à diriger leurs propres affaires.

Ma troisième observation porte sur l'enregistrement des faits d'état civil et sur la tenue d'élections municipales au Kosovo cet automne, dont les préparatifs sont déjà bien avancés, comme l'a indiqué M. Annabi. Nous nous félicitons de la publication samedi dernier par M. Kouchner du règlement 2000/39 de la MINUK qui énonce les règles relatives à ces élections municipales proposées. Nous avons encouragé toutes les communautés à participer à l'enregistrement des faits d'état civil. Nous attendons avec intérêt la tenue de ces élections car elles établiront des bases essentielles pour l'avenir du Kosovo. Nous aimerions recevoir plus d'informations sur l'état d'avancement de cet enregistrement et nous aimerions savoir si la MINUK pense atteindre le chiffre cible de 1,3 million de personnes enregistrées avant la date de clôture le 15 juillet.

Enfin, ma délégation ainsi que bien d'autres membres du Conseil avait exprimé son soutien ferme à la nomination d'un envoyé spécial du Secrétaire général pour examiner le problème des détenus et des personnes disparues pour des raisons que nous avons déjà expliquées et notamment la nécessité de régler cette question sensible et qui suscite des émotions, dans l'intérêt de la réconciliation entre les Kosovars. Nous aimerions recevoir plus d'informations de la part de M. Annabi à cet égard.

Enfin, ma délégation réaffirme son plein appui et sa reconnaissance à la MINUK et à M. Kouchner pour les efforts qu'ils ont déployés pour la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) au Kosovo. Des succès importants ont été réalisés, néanmoins de nombreux obstacles s'opposent encore au rétablissement d'une paix et d'une stabilité durables au Kosovo. C'est pourquoi le Conseil et les membres de la communauté internationale doivent apporter leur vif soutien aux efforts actuellement en cours au Kosovo.

Mme Moglia (Argentine) (*parle en espagnol*) : Nous remercions M. Annabi des informations qu'il nous a fournies ce matin.

Depuis la séance du Conseil tenue le 9 juin, lors de laquelle nous avons entendu un exposé du Représentant spécial, M. Bernard Kouchner, il y a eu des progrès sur le plan de la mise en place d'institutions. À cet égard, il convient de mentionner l'établissement du bureau du médiateur, institution synonyme de démocratie et de respect des droits de l'homme; nous espérons que ce bureau commencera à fonctionner le plus rapidement possible et que le fait qu'il s'agisse d'une institution multiethnique et indépendante lui permettra de gagner la confiance des personnes, des groupes et des organisations pour lesquels il a été créé.

Il y a un autre facteur que nous estimons important car il touche à l'essence même de la coexistence, c'est la décision du Conseil national des Serbes (SNC) de recommencer à participer aux travaux des institutions mixtes, même s'il le fait à titre d'observateur et

pour une période de trois mois, et non comme membre à part entière. Nous sommes conscients que la décision du SNC découle de la signature d'une entente avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), dont l'objectif est l'adoption de mesures concrètes visant à garantir la liberté, la sécurité et les droits fondamentaux de la communauté serbe du Kosovo. Nous espérons que cette entente sera interprétée par la communauté serbe comme une preuve que la MINUK et la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) recherche un avenir meilleur pour tous les habitants du Kosovo.

Nous espérons également que la communauté serbe du Kosovo, pour sa part, collaborera de manière décisive à la création d'un climat sûr, non seulement pour son propre bénéfice, mais aussi pour le bénéfice de tous. Nous lançons également cet appel aux Albanais du Kosovo.

C'est la raison pour laquelle nous estimons non judicieuse, pour dire le moins, la décision du chef du parti démocratique du Kosovo de suspendre sa participation à la Structure administrative intérimaire mixte, en réaction à la signature de l'entente susmentionnée entre le Conseil national des Serbes et la MINUK.

Il est indispensable que les uns et les autres comprennent qu'au Kosovo, il doit y avoir une place pour toutes les ethnies. Comme nous l'avons signalé par le passé, nous pensons que les élections municipales qui auront lieu prochainement constitueront une bonne occasion pour que tous les habitants du Kosovo comprennent que la vie dans une démocratie se fonde sur la participation et non pas sur l'exclusion. Par conséquent, nous espérons sincèrement que toutes les communautés participeront à ce processus.

En plus d'offrir la possibilité d'élire des représentants légitimes, la vie démocratique sous-entend la primauté du droit et de la justice. C'est la raison pour laquelle nous devons continuer de déployer des efforts afin de mettre fin aux actes de vengeance entre les groupes ethniques et de traduire en justice ceux qui les commettent. Ces efforts doivent rejoindre les médias qui, en se réclamant de la liberté de presse, attisent l'esprit de vengeance et la haine.

Nous sommes préoccupés par les découvertes récentes de caches d'armes importantes faites par la KFOR. Même si on nous a dit à plusieurs reprises que le port d'armes dans cette région est une pratique courante et que les frontières sont poreuses, qu'il nous soit permis de rappeler que la résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité, qui impose un embargo sur les armes et d'autres interdictions, demeure en vigueur et doit être respectée, en particulier par les pays voisins.

Il ne fait aucun doute que la réconciliation sera difficile à obtenir si les réfugiés et les personnes déplacées n'ont pas la possibilité de rentrer dans un milieu sûr, et si on ne règle pas la question des personnes disparues et des détenus dans les prisons serbes.

Pour terminer, nous souhaitons exprimer notre reconnaissance et notre appui à la MINUK et à la KFOR.

M. Angell (Canada) *(parle en anglais)* : Je souhaite remercier M. Annabi de son exposé très complet. Nous voudrions simplement ajouter quelques observations à ce qui a déjà été dit.

La publication, dont M. Annabi a parlé, de la loi sur les élections municipales par le Représentant spécial, M. Kouchner, constitue une étape importante vers la tenue d'élections libres et démocratiques à l'automne. L'autonomie à l'échelle locale donnera aux Kosovars la possibilité d'élire des dirigeants qui établiront les politiques qui touchent le plus directement la population.

Nous sommes particulièrement heureux de voir qu'après des consultations considérables avec des représentants locaux et des organisations internationales, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a convenu d'un système qui créera des conditions optimales pour la participation des candidats aux politiques locales.

Le pluralisme sera encouragé par l'utilisation d'un système proportionnel avec des listes ouvertes. Les représentants des partis, des communautés ou des groupes moins importants auront une bonne possibilité d'être élus. L'exigence selon laquelle un tiers de tous les candidats au sommet des listes doivent être des femmes renforcera l'importance d'une représentation équitable de toutes les couches de la société.

La MINUK doit relever des défis importants dans l'organisation d'élections libres et régulières. L'appui de la communauté internationale est essentiel au succès de ses activités. Des efforts doivent être faits pour éviter que la violence et l'intimidation ne jouent un rôle dans ces élections. Des mesures de sécurité intensives et continues sont absolument nécessaires à cet égard. Les mesures prises par la MINUK pour s'assurer que

les médias s'abstiennent de publier des informations qui pourraient inciter à la haine, à l'intolérance ou à la violence sont également importantes. Nous encourageons la MINUK à continuer de surveiller de près les opérations des médias dans la période qui précède les élections afin de maintenir l'ordre public et de protéger les droits de l'homme.

À l'heure où la fin du processus d'inscription approche, nous estimons que tous les Kosovars ont intérêt à participer au processus électoral. Seule la pleine participation à ce processus permettra de s'assurer que toutes les communautés sont représentées à tous les niveaux de l'administration publique, et de contribuer à la construction de l'avenir de la province.

Enfin, nous appuyons la création du bureau du médiateur au Kosovo, et nous nous félicitons du fait que M. Kouchner a récemment approuvé les règlements y afférents. Cette institution peut contribuer de façon importante à l'application de la résolution 1244 (1999). Elle fournira aux Kosovars de toutes les origines ethniques un recours juridique contre les violations de leurs droits fondamentaux. Nous espérons que M. Nowicki pourra commencer ses importants travaux le plus rapidement possible.

M. Chen Xu (Chine) *(parle en chinois)* : D'emblée, je tiens à remercier M. Annabi de son exposé. Nous avons pris note des progrès accomplis, dans des circonstances très difficiles, par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), surtout dans les secteurs de la reconstruction de l'infrastructure, de la mise en place d'institutions, de la réinstallation des réfugiés et du redressement de l'économie.

Nous espérons que la MINUK accroîtra ses efforts pour favoriser la participation de toutes les parties et de tous les groupes ethniques au Conseil administratif intérimaire, continuant ainsi à protéger le caractère multinational du Kosovo.

La situation au Kosovo demeure très grave. Les Serbes du Kosovo et d'autres groupes minoritaires ont été les victimes de nombreuses attaques, et leurs droits fondamentaux continuent d'être violés. Nous sommes profondément préoccupés par ces événements, car ces actes sont de toute évidence organisés et prémédités. Les enquêtes sur ces violations des droits de l'homme n'ont pas permis d'obtenir les résultats escomptés, et leurs auteurs demeurent impunis; en fait, il y a une très grave situation d'impunité. Des faits ont démontré que les actes de violences commis au Kosovo ne sont pas des actes de vengeance ou des actes criminels ordinaires, mais plutôt une tentative de faire du Kosovo une région habitée exclusivement par les Albanais du Kosovo. Cette tendance devient de plus en plus évidente, et c'est très dangereux.

Nous sommes également très préoccupés de voir que les réfugiés serbes connaissent de nombreuses difficultés dans le processus de rapatriement, et que très peu de personnes sont rentrées au Kosovo.

Par ailleurs, les extrémistes parmi les Albanais du Kosovo ont eu recours à des actes de terreur pour décourager les Serbes de retourner chez eux. Dans le même temps, des enlèvements et des meurtres ont été commis à l'encontre des réfugiés qui sont rentrés. Les maisons des Serbes ont été prises, brûlées ou pillées. En outre, les mesures de protection de la Force au Kosovo (KFOR) ne sont pas suffisamment efficaces. Bien que le comité chargé du rapatriement des réfugiés serbes ait été créé, l'on n'a pas fait suffisamment pour prendre des mesures effectives. Au vu de ce qui précède, nous espérons que l'élection aura lieu dans des conditions sûres, libres et justes.

Il reste que la situation est très préoccupante au Kosovo. Cela montre que la résolution 1244 (1999) n'a pas été mise en oeuvre de façon globale. Nous espérons que la MINUK et la Force au Kosovo feront davantage d'efforts pour corriger cette situation.

M. Jerandi (Tunisie) : Madame la Présidente, je voudrais également vous remercier pour avoir tenu cette séance publique et remercier M. Annabi pour l'exposé exhaustif qu'il vient de nous présenter.

Il n'y a pas longtemps, le Conseil s'est penché d'une manière approfondie sur l'évolution de la situation, à l'occasion du premier anniversaire de la Mission d'administration intérimaire au Kosovo. Le Conseil avait alors disséqué, à la lumière du rapport du Secrétaire général et de l'exposé de son Représentant spécial, une situation qui connaît certes une nette amélioration mais qui reste encore fragile et instable. Nous pensons, à l'instar d'autres délégations, qu'il s'agissait d'un rapport d'étape et que l'intérêt de la communauté internationale devrait continuer à se manifester par le suivi constant et périodique de la question.

La phase d'urgence critique au Kosovo est dépassée, sans incident majeur. Le nombre de réfugiés et de personnes déplacées de retour au Kosovo se chiffre à

900 000, et les services sociaux de base ont été rétablis et fonctionnent au mieux pour favoriser le retour à la normalité.

Ces lueurs d'espoir ne devraient cependant pas occulter la réalité souvent tragique au Kosovo et les relations tendues entre les communautés. Nous voulons exprimer ici notre préoccupation quant à la vague de violences ciblant la Mission des Nations Unies et autres organisations internationales venant en aide aux habitants de cette région. Cette vague de violences est inacceptable et met en danger les efforts consentis par la communauté internationale; de même que les violences à caractère ethnique, sous l'impulsion de la haine et de l'intolérance, dirigées contre les minorités, sont condamnables, et les auteurs de tels actes devaient être poursuivis afin de rompre avec l'impunité.

Je voudrais également aborder la question de l'organisation des élections municipales. Effectivement, nous pensons qu'il s'agit d'une étape décisive qui devrait permettre aux minorités d'être représentées aux conseils municipaux et dans les instances de prise de décisions afin d'asseoir le principe de coexistence multi-ethnique et pacifique. Nous espérons que la campagne électorale sera focalisée sur l'avenir de la région et la protection des minorités, et nous suivons avec intérêt le déroulement de l'inscription et l'établissement des listes électorales.

La question du déminage devrait bénéficier de la priorité des efforts de la Mission des Nations Unies. Nous apprécions le travail des pays qui participent activement à l'opération de déminage et exhortons la communauté internationale à appuyer les efforts de la MINUK et de la KFOR dans ce domaine, afin d'éliminer totalement les champs de mines encore actifs au Kosovo.

Nous nous sommes déjà exprimés sur la question des détenus et des personnes déplacées. Il s'agit pour nous d'une préoccupation constante. Les habitants du Kosovo ne pourront se réconcilier sans que cette question soit définitivement réglée. Une enquête doit être menée sur les personnes disparues afin de faire la lumière sur leur sort. Nous pensons que tant que cette douleur n'est pas apaisée, il serait difficile d'instaurer un Kosovo véritablement multi-ethnique. Nous réitérons ici notre appui à la nomination d'un envoyé spécial pour les personnes disparues.

Il est important de noter que la situation économique au Kosovo continue de s'améliorer. La prospérité économique est de nature à favoriser la stabilité et le bien-être social. À cet égard, nous pensons que la MINUK est appelée à jouer un rôle primordial pour le rétablissement de la confiance des investisseurs dans l'avenir de cette région.

Nous ne saurons trop insister sur la nécessité de promouvoir la culture de la paix, de la tolérance et de la coexistence multi-ethnique pacifique comme fondement de toute solution durable, non seulement pour le Kosovo, mais également pour toute la région des Balkans.

Enfin, je voudrais encore une fois rendre hommage à la Mission des Nations Unies au Kosovo et au dévouement de son personnel ainsi que tous les intervenants sur le terrain, et rappeler le rôle positif des parties modérées qui ont choisi de coopérer avec la Mission en vue d'un lendemain meilleur pour toute la région.

M. Kuchynski (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord remercier M. Annabi de son exposé exhaustif et très utile. Nous avons noté avec satisfaction un certain nombre de faits positifs survenus au cours des dernières semaines. Il reste qu'au vu de la situation générale dans la province, nous ne sommes pas très optimistes.

L'Ukraine se félicite du fait que grâce surtout aux efforts de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), le Conseil national des Serbes ait décidé de rejoindre le Conseil administratif intérimaire et le Conseil transitoire du Kosovo en tant qu'observateur, après son retrait d'il y a quelques semaines. Nous saluons la signature, le 29 juin, de l'accord MINUK- Conseil national des Serbes sur la participation des représentants serbes du Kosovo aux institutions de la Structure administrative intérimaire mixte. Le document énonce des mesures concrètes que doit prendre la MINUK pour renforcer la sécurité et l'accès de la communauté serbe du Kosovo aux services, en particulier la création d'une Force spéciale de police de la MINUK chargée de la sécurité. Nous jugeons ces mesures extrêmement importantes et opportunes et nous estimons qu'elles visent à atténuer les contraintes subies par la communauté serbe. Dans le même temps, nous déplorons la décision du dirigeant du Parti démocratique du Kosovo, M. Thaci, de suspendre temporairement sa participation aux structures intérimaires, après l'accord déjà cité. À l'approche de

élections municipales, des attitudes politiques de cette nature sont contre-productives.

Ma délégation juge positifs les efforts de la MINUK de développer le système judiciaire au Kosovo par la nomination de juges et procureurs internationaux dans un certain nombre de cours de district à Mitrovica, Gnjilane et Pristina. Mais nous voudrions davantage de précisions sur l'idée de créer une cour chargée des crimes de guerre et ethniques au Kosovo, telle que proposée par la MINUK, et sur la corrélation entre sa juridiction et celle du Tribunal pénal international pur l'ex-Yougoslavie. Je saurais gré à M. Annabi de nous donner des précisions à ce sujet.

Nous saluons la nomination, hier, par le Représentant spécial du médiateur pour le Kosovo, en vue de procéder à des enquêtes et d'agir comme médiateur en cas de plaintes d'individus, de groupes et d'organisations sur d'éventuels abus de pouvoir de la part des autorités locales et internationales. Nous espérons que la création de ce poste contribuera à instaurer la primauté du droit et encouragera la réconciliation entre les groupes ethniques.

Nous restons convaincus que des progrès destinés à transformer le Kosovo en entité pacifique et tolérante, démocratique et autonome au sein de la République fédérale de Yougoslavie ne pourront aboutir que si tous les droits humains fondamentaux des groupes ethniques – surtout le droit à la vie – sont protégés. Malheureusement, la situation d'ensemble concernant la sécurité des minorités nationales n'a pas connu d'amélioration. L'on note, au contraire, une augmentation des violences systématiques et continues contre les minorités non albanaises au Kosovo, notamment les Serbes et les Tziganes restants. Nous ne pouvons donc être pleinement satisfaits des activités de la MINUK et de la Force au Kosovo (KFOR). Tout en reconnaissant les efforts qu'ils ont faits pour promouvoir un climat de sûreté et de sécurité, nous les encourageons à faire montre d'une plus grande fermeté pour mettre fin à tous les actes de violence et pour éliminer la possession illégale d'armes. La découverte par la KFOR d'importantes caches d'armes à Drenica à la fin du mois de juin, qui appartiendraient à l'ancienne Armée de libération du Kosovo (ALK), a montré que le processus de désarmement n'a pas été efficace et qu'il y a une circulation d'armes illégale au Kosovo. Dans ce contexte, nous estimons que le Comité pertinent du Conseil de sécurité pourrait être plus efficace.

Nous sommes également vivement préoccupés par le nombre croissant d'attaques visant le personnel et les biens de la MINUK et de la KFOR. Ces actes sont totalement inadmissibles. Ma délégation se félicite de la reprise des opérations dans la partie nord de Mitrovica par le pilier humanitaire de la MINUK, par d'autres organismes de l'ONU ainsi que par les organisations non gouvernementales.

Dans le cadre des travaux préparatoires des élections municipales qui doivent se tenir en octobre, ma délégation est vivement préoccupée par le fait qu'il n'y ait pratiquement pas de Serbes qui se soient inscrits en vue de pouvoir voter. Comme nous l'avons déjà dit auparavant, le refus des Serbes du Kosovo de participer au processus d'enregistrement des faits d'état-civil et aux élections municipales pourrait remettre en question le résultat de ces élections et entamer la crédibilité politique de l'ONU. Nous avons appris avec intérêt que la MINUK envisage d'établir des quotas pour garantir une représentation des minorités nationales aux conseils municipaux, indépendamment de leur participation aux élections. À notre avis, cette démarche, bien qu'elle soit justifiée, pourrait contredire la notion même d'élections démocratiques et elle ne résoudra pas le problème de la participation des Serbes.

Enfin, le problème du manque de personnel de police de la MINUK étant toujours très épineux, je voudrais appeler l'attention du Secrétariat sur l'offre faite par l'Ukraine de fournir à la MINUK une unité spéciale forte de 115 policiers. Cette unité a été mise en état d'intervenir depuis déjà quelques semaines en attendant que l'équipe d'inspection de l'ONU se rende en Ukraine au début du mois de juillet pour autoriser son déploiement. Toutefois, l'inspection par l'ONU a été plusieurs fois reportée pour une période indéterminée. Nous sommes réellement déçus par le manque de cohérence du Secrétariat de l'ONU face à cette question, ce qui est incompatible avec le besoin urgent de personnel de police supplémentaire au Kosovo, comme M. Annabi l'a confirmé aujourd'hui. Nous engageons le Secrétariat à réexaminer cette question dès que possible.

Enfin, je voudrais demander à M. Annabi quelles sont les perspectives d'adoption du projet de règlement municipal qui doit définir les responsabilités et pouvoirs des municipalités. Nous avons reçu, il y a quelques jours, le règlement de la MINUK sur les élections municipales au Kosovo qui, sans un règlement régis-

sant les municipalités elles-mêmes, semble être incomplet.

M. Ahmed (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette séance publique du Conseil sur la situation au Kosovo.

Je voudrais également commencer par remercier M. Hédi Annabi de nous tenir informés de la question. Certes, de nombreux faits positifs sont intervenus au Kosovo sous l'administration de l'ONU, mais nous pensons néanmoins que la normalisation de la situation au Kosovo devrait s'effectuer plus rapidement. À cet égard, nous voudrions faire les observations suivantes.

Premièrement, en ce qui concerne les besoins en personnel, nous sommes préoccupés par le fait que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) n'a pas été en mesure d'atteindre le niveau de personnel nécessaire pour l'administration civile et la police civile, comme l'avait demandé le Secrétaire général. Sans aucun doute, la situation exige de nouvelles améliorations. Toutefois, outre les efforts en cours, il est indispensable de nommer davantage de personnel de police, de nouveaux juges et davantage de personnel d'administration civile, notamment. À moins qu'on ne puisse assurer le bon fonctionnement des opérations d'une administration civile dotée du personnel voulu, le rétablissement de la sécurité au niveau souhaité sera sans doute retardé.

Ma deuxième observation porte sur les personnes disparues et les personnes détenues. Nous avons évoqué ce problème chronique à plusieurs occasions au Conseil. Les personnes qui sont toujours disparues ou détenues sont de toute évidence une cause d'angoisse et d'anxiété constante pour leurs familles. La persistance de cette situation regrettable suscite la méfiance et compromet de ce fait les efforts consentis pour instaurer l'harmonie interethnique. Plus vite le problème des personnes disparues sera réglé, mieux ce sera pour les perspectives de paix. Dans ce contexte, nous appuyons la nomination d'un envoyé spécial du Secrétaire général chargé de la question des personnes disparues et détenues au Kosovo.

Ma troisième remarque a trait aux élections. Nous sommes encouragés par les progrès soutenus qui sont faits en vue de la tenue des élections municipales. Le récent projet de règlement concernant la structure et la fonction des administrations municipales au Kosovo, qui a été entériné par le Conseil administratif intérimaire, est bien sûr fort bienvenu. Nous pensons que la définition des pouvoirs et des responsabilités des municipalités prélude à l'établissement d'institutions pour une auto-administration démocratique et autonome au niveau municipal et représente une mesure positive sur la voie d'un transfert progressif des responsabilités administratives de la MINUK aux autorités locales.

Ma quatrième remarque porte sur l'activité économique. L'activité économique au Kosovo a lentement repris. Toutefois, cela n'est pas suffisant pour créer les possibilités d'emploi nécessaires pour la population. L'économie a besoin d'un nouveau souffle; la communauté internationale et les organisations internationales peuvent et doivent jouer un rôle important en fournissant l'aide nécessaire. Cela donnera à la population du Kosovo la confiance nécessaire pour qu'elle puisse se tourner vers l'avenir plutôt que d'être hantée par les douleurs passées, de se laisser aller à des actes de désespoir et de s'exposer à de nouveaux dangers.

Pour terminer, je voudrais dire que le rétablissement de la paix dans cette région qui a été un foyer de conflit et de violence interethnique depuis longtemps est une tâche extrêmement complexe. Néanmoins, les progrès sensibles déjà réalisés montrent que cette tâche n'est pas impossible. Nous devons, au sein de ce Conseil, réaffirmer notre ferme appui au processus de reconstruction et de réconciliation déjà en cours au Kosovo.

M. Scheffers (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Compte tenu de l'heure tardive et du souhait de l'ensemble des délégations d'épuiser la liste des orateurs, je serai bref.

Comme d'autres délégations, nous attachons la plus haute priorité à la préparation des élections municipales qui doivent avoir lieu à l'automne. Nous nous félicitons du fait que M. Kouchner a maintenant signé le règlement relatif à la tenue de ces élections. Nous devrions par conséquent continuer de nous employer à convaincre les Serbes du Kosovo qu'il est de leur propre intérêt de participer à ces élections destinées à établir une auto-administration locale qui représenterait un pas important vers un Kosovo réellement multiethnique. C'est pourquoi nous continuons d'être préoccupés par les actes de violence qui sont actuellement commis à l'encontre des communautés minoritaires, du personnel de la Force au Kosovo (KFOR) et des hommes po-

litiques locaux, y compris les affrontements récents entre les partis albanais eux-mêmes.

Nous avons exprimé notre ferme appui à M. Kouchner à plusieurs reprises, mais cette fois-ci, nous le faisons avec une conviction renouvelée, compte tenu des dispositions particulières qu'il a prises en faveur des Serbes du Kosovo. Nous rejetons les critiques exprimées par certains milieux albanais, selon lesquelles cette décision porterait atteinte au principe d'un Kosovo unifié et multiethnique. Dans les circonstances actuelles, une protection supplémentaire pour les minorités est plus que justifiée. Nous appelons donc M. Hashim Thaci à apporter de nouveau sa participation à la Structure administrative intérimaire mixte dans les plus brefs délais.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Nous voudrions nous aussi remercier le Sous-Secrétaire général, M. Annabi, de son exposé exhaustif sur la situation au Kosovo.

Ma délégation souhaite exprimer son appui aux hommes et aux femmes de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et à la Force au Kosovo (KFOR) pour leur dévouement et le travail excellent qu'ils accomplissent, parfois dans des circonstances très difficiles.

Nous notons avec satisfaction le partenariat qui se met actuellement en place entre la MINUK et la KFOR, d'une part, et diverses communautés kosovares de l'autre, en matière de sécurité. Pour ce qui est des élections, nous notons les progrès accomplis dans le processus d'enregistrement sur les listes électorales, et nous espérons que les contacts entre les autorités de la République fédérale de Yougoslavie et la MINUK faciliteront et encourageront la participation de toutes les communautés. À cet égard, nous aimerions souligner que tout doit être fait pour signifier clairement, notamment aux communautés de Serbes et de Turcs qui ont décidé de ne pas participer, qu'il est dans leur intérêt de participer à des élections libres et équitables en vue de constituer un Kosovo multidémocratique.

Nous aimerions également souligner la création du Bureau de médiation (Ombudsman), mis en place pour veiller à ce que toutes les minorités et les autres communautés puissent s'exprimer au Kosovo.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Jamaïque.

Le mois dernier, le Conseil de sécurité a eu l'occasion d'entendre l'exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), M. Bernard Kouchner, dans laquelle il a fait l'analyse des progrès enregistrés par la MINUK depuis sa mise en place en juin 1999 par le Conseil de sécurité. Ma délégation partage les observations de M. Kouchner sur l'ampleur de l'entreprise – unique en son genre – qui a été confiée à la MINUK par la communauté internationale et sur le rôle crucial que joue la Mission dans la promotion de la paix, de la réconciliation et de la stabilité, dans la création de structures viables et démocratiques et dans la mise en place d'un cadre pour le développement durable du Kosovo.

Nombre des questions qui préoccupent ma délégation ont déjà été soulevées par d'autres orateurs, et je me limiterai donc à quelques brèves remarques. À entendre l'exposé fait aujourd'hui par le Sous-Secrétaire général, M. Annabi, il apparaît à l'évidence que les progrès enregistrés dans le domaine de l'administration civile au Kosovo sont encore entravés par la poursuite des violences ethniques. Les acquis obtenus ne peuvent être maintenus dans un climat de violence et de peur. Il faut donc continuer d'accorder une importance égale à la promotion de la réconciliation et à la tolérance. Ma délégation trouve par conséquent fort préoccupantes les informations faisant état de la découverte de caches d'armes et elle attend avec intérêt les résultats de l'enquête poursuivie actuellement par la MINUK et la Force au Kosovo (KFOR) ainsi que la traduction en justice des responsables.

Nous avons pris note des mesures spéciales qui sont mises en place pour une meilleure protection des communautés serbes, et nous nous félicitons avec les autres membres du Conseil de la signature de l'Accord commun entre la MINUK et le Conseil national des Serbes de Gracanica portant sur des mesures supplémentaires visant à protéger la liberté, la sécurité et les droits fondamentaux de la communauté serbe. Par conséquent, nous avons été très déçus d'entendre l'annonce du retrait du dirigeant du Parti démocratique du Kosovo, M. Thaci, des structures administratives conjointes intérimaires et nous espérons qu'il reviendra sur cette décision.

Nous réitérons notre préoccupation au sujet des attaques dont ont fait l'objet des organisations et du personnel humanitaires et nous espérons qu'avec la reprise des activités humanitaires, l'accent sera mis

davantage sur la protection de ces personnes. Nous tenons à souligner notre soutien aux efforts entrepris par la MINUK et la KFOR pour veiller à la sécurité du personnel international.

En ce qui concerne le fonctionnement des médias au Kosovo, ma délégation pense qu'il faut veiller à ce que l'information soit communiquée de manière responsable et impartiale : déformer les faits pourrait en effet avoir, dans un climat aussi explosif, des conséquences fatales.

Nous notons que la loi relative aux élections municipales signée le 10 juillet est en cours d'application et que la période d'enregistrement des faits d'état civil prendra fin le 15 juillet. Nous sommes déçus d'apprendre le faible taux d'enregistrement chez les Serbes. Nous estimons en effet qu'il est nécessaire de veiller, autant que possible, à la participation de tous les groupes ethniques à ces élections afin d'encourager la population à s'investir dans le processus démocratique.

Sur d'autres questions, ma délégation partage les vues exprimées par les représentants du Bangladesh et de la Malaisie sur les effectifs de la MINUK et sur la nécessité de remédier à la situation des personnes disparues et détenues.

Pour terminer, je tiens à remercier de nouveau M. Annabi de son exposé et à réitérer le soutien de la Jamaïque à la MINUK dans l'exercice du mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité.

Je reprends maintenant mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne la parole à M. Annabi, qui va répondre aux questions et aux commentaires qui ont été faits.

M. Annabi (*parle en anglais*) : Vu l'heure tardive, je vais essayer d'être bref, quitte à revenir, à une étape ultérieure, avec d'autres réponses à certaines des questions que je n'aurais pas abordées ici.

Nous avons, bien sûr, pris note des préoccupations exprimées par l'Ambassadeur Lavrov et le représentant de la Chine sur la tenue des élections municipales, préoccupations que nous transmettons dûment à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Le règlement adopté pour la conduite des élections municipales établit clairement que l'annonce de la date des élections municipales sera faite par le Représentant spécial après consultation avec le Secrétaire général et le Représentant spécial adjoint chargé de la mise en place des institutions. Ce faisant et au moment d'en fixer la date, ils tiendront dûment compte, bien sûr, de tous les aspects, dont les conditions de sécurité, et d'autres aspects susceptibles de troubler la tenue d'élections justes et crédibles.

Concernant la découverte des caches d'armes et les informations selon lesquelles les Albanais ont exigé le retour de ces armes, j'ai cité la déclaration faite par M. Ceku, chef du Corps de protection du Kosovo, dans laquelle il se félicite de la découverte de ces armes par la Force au Kosovo (KFOR), et je ne sache pas, par conséquent, que la KFOR ait la moindre intention de rendre ces armes à ceux auxquels elles auraient appartenu.

En ce qui concerne le refus de M. Thaci de participer aux structures administratives conjointes intérimaires, face à la conclusion par M. Kouchner d'un accord commun avec l'évêque Artemije portant sur les conditions de sécurité pour les minorités serbes, l'Ambassadeur Lavrov a demandé quelle était la réponse de M. Kouchner. M. Kouchner a dit clairement que cet accord commun avait été conclu dans le but d'améliorer les conditions des minorités, et de la minorité serbe en particulier, et il a fait remarquer à M. Thaci que la position adoptée pouvait être vue par la communauté internationale comme une preuve d'opposition aux garanties de sécurité pour les minorités, ce qui pourrait, bien sûr, avoir des répercussions négatives sur l'aide que la communauté internationale apporte au Kosovo. Il a donc exhorté M. Thaci à réfléchir et à coopérer avec la MINUK à l'instauration d'un meilleur climat de sécurité pour toutes les communautés du Kosovo.

En ce qui concerne la délivrance de cartes d'identité, ces cartes d'identité provisoires que délivre la MINUK, au moment de l'enregistrement, contiennent des sigles de la MINUK avec des informations en albanais et en serbe en caractères cyrilliques. Ces cartes d'identité ne peuvent être utilisées qu'au Kosovo et ne font pas du tout mention de la citoyenneté. Il y a sans doute eu quelques cas d'erreurs commises par la MINUK au tout début en ce qui concerne les certificats de naissance, mais ces erreurs ont été corrigées et, à notre connaissance, aucune carte d'identité ne fait mention de la citoyenneté. Il est clair que ces cartes ne mentionnent pas la citoyenneté et elles ne sont pas délivrées à cette fin.

En ce qui concerne les bureaux de liaison à Pristina, le but de ces bureaux de liaison de certains États membres à Pristina est essentiellement d'organiser et de coordonner la coopération entre la MINUK et la communauté internationale des donateurs. Ces bureaux ne sont pas prévus pour être des missions diplomatiques. Ils ne sont pas considérés comme des missions diplomatiques et les privilèges et les installations qui leur seront accordés feront certainement apparaître ce point très clairement. Encore une fois, leur but est essentiellement de faciliter la coopération entre la MINUK et la communauté des bailleurs de fonds.

En ce qui concerne la question posée par l'Ambassadeur Levitte au sujet des besoins non remplis de personnel pour la MINUK et des mesures qui ont été adoptées pour remplacer les personnes qui vont partir à la fin de leur mandat et durant l'été,

(L'orateur poursuit en français)

Je voudrais dire que le mois dernier, à l'occasion de la visite de M. Kouchner, nous avions distribué un état exhaustif des besoins en personnel supplémentaire avec des descriptions de poste. Je pense donc que les États membres ont à leur disposition des informations précises sur les besoins qui continuent d'exister. En ce qui concerne le remplacement des départs, nous avons, comme il y a été fait référence autour de la table, délégué le maximum de responsabilités à la MINUK sur place pour procéder à ces remplacements et nous saisir de leurs besoins. Et nous venons, en fait, de nommer comme Directeur de l'administration de la MINUK, M. Da Costa, qui était jusqu'ici chef du service de recrutement du personnel pour les opérations de maintien de la paix à New York, pour veiller personnellement à ce que ces recrutements se fassent aussi rapidement et aussi complètement que possible. Nous ne manquerons pas, bien sûr, de porter à l'attention des États membres les nouveaux besoins ou les besoins supplémentaires qui pourraient nous être signalés par la Mission.

(L'orateur reprend en anglais)

En ce qui concerne les efforts consentis par la MINUK pour persuader M. Thaci et le Parti démocratique du Kosovo de réintégrer le Conseil administratif intérimaire, je peux assurer à M. l'Ambassadeur Hasmy que M. Kouchner ne ménage pas les efforts à cet égard. Il cherche à les persuader qu'il y va de leur meilleur intérêt de participer à ces structures, car leur refus et les motifs invoqués pour justifier ce refus risquent d'aller à l'encontre du but recherché et de nuire à leurs intérêts. Il va donc poursuivre ses efforts pour les persuader de participer, tout comme il a tout mis en oeuvre pour persuader les Serbes de participer.

En ce qui concerne la désignation d'un envoyé spécial pour les personnes disparues, le Haut Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies étudie à l'heure actuelle les conditions dans lesquelles ceci pourrait être réalisé. Nous tiendrons le Conseil de sécurité au courant de l'évolution de la situation. Pour le moment, ce sont toutes les informations dont je dispose.

En ce qui concerne la question posée par l'Ambassadeur de l'Ukraine et la mise en place d'un tribunal chargé de connaître des crimes de guerre et des crimes ethniques au Kosovo, ce tribunal n'a pas encore été mis en place. Nous avons consulté à cet égard le Bureau juridique du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Le TPIY a confirmé publiquement qu'il n'y aurait pas de conflit entre lui et ce tribunal qui a été proposé. Ce tribunal chargé de connaître des crimes de guerre et des crimes ethniques au Kosovo traiterait des crimes commis au Kosovo mais le TPIY pourra demander que tout crime commis pendant la guerre du Kosovo lui soit renvoyé.

Je regrette les retards intervenus en ce qui concerne le déploiement de l'unité spéciale de police d'Ukraine. Je vais, bien sûr, examiner cette question. Les déploiements sont en fait un processus compliqué. Il faut que l'unité soit prête et je me félicite du fait que vous ayez confirmé que l'unité est bien prête. Nous devons dépêcher des équipes pour rendre visite à ces unités et discuter des arrangements et du matériel dont elles ont besoin. Nous essayons de coordonner ces visites pour que plusieurs pays puissent en faire l'objet en même temps. Ceci cause parfois des retards mais, bien sûr, il y a également des considérations financières car nous essayons d'éviter des dépenses inutiles. Enfin, il nous faut disposer de l'infrastructure nécessaire pour les accueillir lorsqu'ils arrivent sur le théâtre des opérations. Il faut donc que ces trois conditions soient réunies pour que le déploiement puisse se faire. Nous mettrons donc tout en oeuvre pour déclencher ce déploiement dans les villes, ce dans l'intérêt de la MINUK.

Enfin, en ce qui concerne votre question relative au règlement régissant les municipalités, nous sommes en train d'établir le texte final d'un règlement qui va déterminer le nombre, les noms et les frontières des

municipalités. Je pense comme vous que ces deux choses vont de pair. En d'autres termes, le règlement sur la tenue d'élections municipales ne pourra être appliqué s'il n'y a pas de règlement concernant les frontières des municipalités. Comme je l'ai dit, nous sommes en train d'établir le texte final de ce règlement et il sera bientôt adopté.

Je pense ainsi avoir répondu à certaines des questions principales.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Annabi de son exposé très utile et des réponses qu'il a apportées aux questions posées.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil demeure saisi de la question.

La séance est levée à 14 heures.